

SOLIDARITÉ AVEC L'UKRAINE

« Pour nous, ce n'est pas une découverte »

Comme d'autres, l'Association pour l'accueil des travailleurs migrants a pris la vague des premières arrivées d'Ukrainiens avec ses moyens. Aujourd'hui, alors qu'elle s'est renforcée notamment pour faciliter l'accueil à Bar-sur-Aube, elle entend faire profiter de son expérience.

CLÉMENT BATTÉLIER

Par son cœur de mission – elle avait été déjà grandement sollicitée en 2017 lors du démantèlement des camps de migrants à Calais –, l'Association pour l'accueil des travailleurs migrants (AATM) était tout indiquée pour contribuer à l'accueil des Ukrainiens fuyant leur pays en guerre. Sollicitée dès le début, elle n'a pas failli. Et contribue à étendre cet accueil hors de l'agglomération troyenne.

25 UKRAINIENS DANS NEUF APPARTEMENTS DE BAR-SUR-AUBE

Fin mars, à Bar-sur-Aube, elle avait permis, en lien avec le bailleur social Mon Logis, l'accueil de 25 « déplacés » dans neuf appartements différents. « Nous essayons de nous positionner sur l'accueil des Ukrainiens (géré par l'État et la Croix-Rouge française, NDLR) en bonne intelligence avec d'autres structures. Par exemple, nous n'allons pas aller à Saint-André-les-Vergers ou Pont-Sainte-Marie », explique Wanda Saire, la directrice de l'AATM. « Au départ, nous ne savions pas où nous mettions les pieds », souligne-t-elle pour rappeler le caractère exceptionnel des derniers événements. Si tout est arrivé rapidement, les derniers jours de mars ont été aussi extrêmement précipités. « Le lundi 21, nous signons les baux. Et



Fin mars, 25 Ukrainiens avaient trouvé refuge à Bar-sur-Aube, par le biais de l'AATM. AFP

dès le jeudi 24, nous avons accueilli les premières familles ». En parallèle, pour meubler les logements, il a fallu lancer au pas de course une collecte de dons (vaisselles, matelas, lits, chaises...). Dons réalisés par des salariés, des connaissances, des bénévoles... « Ça a demandé une grosse logistique, mais ça a très bien fonctionné », décrit Wanda Saire. L'association des Joyeux Petits Souliers s'est même

rapprochée de son entité pour fournir des denrées alimentaires. Et un travailleur social a été engagé spécialement pour le dispositif baralbin. Désormais, l'association trouve progressivement son rythme de croisière (voir par ailleurs). Des installations d'Ukrainiens pourraient avoir lieu encore à Vendevre-sur-Barse, pas forcément à La Chapelle-Saint-Luc, où siège

l'AATM. Et puis, il y a le soutien à l'insertion, entre l'obtention du titre de séjour de six mois, de l'Allocation pour demandeur d'asile (ADA) et d'une autorisation de travailler. « Cela se fait au cas par cas. Mais la plupart des personnes qui sont arrivées sont parmi les plus vulnérables. Soit elles ont de gros soucis de santé, soit elles sont à l'âge de la retraite ou ne sont pas forcément en état psychologique ».

PENDANT CE TEMPS, IL Y A LES CENTRES...

L'accueil des réfugiés ukrainiens ne remplace pas l'activité quotidienne de l'AATM, bien au contraire. À Bar-sur-Aube, par exemple, elle gère un Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) de 80 places, un Hébergement d'urgence de demandeurs d'asile (HUDA) de 56 places et 22 places d'Hébergement d'urgence (HU) en plus. Et à Vendevre-sur-Barse, un Hébergement d'urgence de demandeurs d'asile (HUDA) de 48 places. Des structures qui, malgré le déclenchement de la guerre en Ukraine, fonctionnent comme avant. « À Bar-sur-Aube, l'équipe s'est renforcée en mars avec deux nouveaux salariés, ce qui tombait bien », confie Wanda Saire, qui salue l'investissement de la vingtaine de personnes ayant aidé à absorber le surcroît d'activité.

Sans compter qu'elles ne sont pas forcément dans l'optique de rester longtemps. Néanmoins, l'AATM est dans son élément et envisage la suite avec sérénité. « Nous sommes dans un pays très administratif, nous connaissons les rouages, les délais, donc finalement, ce n'est pas une découverte ». ■

PARC NATUREL DE LA FORÊT D'ORIENT

Une charte forestière pour valoriser les ressources

Une charte forestière, qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ? Tout d'abord, il faut rappeler le Parc naturel régional de la forêt d'Orient est recouvert de 22 176 hectares de forêts, soit 27 % de son territoire. Une surface non négligeable qu'il est important de considérer pour l'économie du territoire.

En créant une charte forestière de territoire (CFT), le Parc possédera un outil de gestion durable locale et multifonctionnelle de ses forêts. De plus, une CFT permet d'être en lien avec les acteurs concernés par la forêt et la filière bois du territoire en les impliquant, qu'ils soient offreurs ou demandeurs de biens et services rendus par ce milieu, dans les démarches de concertation.

C'est donc ensemble, en mettant en place des projets concertés, qu'ils pourront valoriser le territoire, ses ressources et ses savoir-faire. Il faudra également que cet outil soit porté par les politiques



La forêt représente 27 % du territoire du Parc. D'où l'intérêt de valoriser ses ressources. PNRFO

afin d'assurer la plus-value apportée au territoire. Cette charte va donner lieu à une réflexion collective autour des enjeux liés à la forêt et à une politique forestière cohérente avec des orientations régio-

nales et nationales. Depuis 2017, début des discussions de la possible création de cette CFT, les choses ont avancé et le parc souhaiterait qu'elle soit lancée officiellement en octobre. Une large

concertation avec les élus et les différents acteurs de la forêt du territoire a permis en 2018, la rédaction d'une première mouture de la charte.

CRÉATION D'UN GUIDE DES AFFOUAGES

Cette première version a été amendée par le conseil scientifique du Parc avant d'être révisée pour aboutir à sa version finale. Ce qu'il faut retenir pour cette dernière version, ce sont les quatre enjeux qui sont ressortis des concertations concernant la forêt du territoire. Tout d'abord, l'élaboration d'une stratégie de mise en valeur forestière, mais aussi la structuration et la dynamisation de la filière bois qui actuellement manque de synergie entre les acteurs, une harmonisation des modes de gestion et d'exploitation afin d'arriver à une valorisation durable de la ressource et de préserver la biodiversité, et enfin, l'amélioration de l'ac-

cueil en forêt. « De nombreuses actions vont être mises en place pour valoriser la forêt dont la création d'un guide des affouages. C'est une première grosse étape et on fera mieux en 2024 », a souligné Christian Denormandie, président de la commission forêt-agriculture et maire de Piney. Et même si ce document n'a aucune « portée réglementaire », il montrera toute la volonté du Parc pour la préservation et la valorisation de ce milieu en s'appuyant sur ses partenaires. Alors, la CFT pourra développer une identité « forêt » que le Parc ne possède pas ou peu aujourd'hui. « Car on est le Parc naturel régional de la forêt d'Orient et on ne s'est pas assez impliqué pour notre forêt », a conclu Thierry Tournebize, directeur adjoint du PNRFO. Ce rapport n°4 du comité syndical a été approuvé à l'unanimité des 45 membres présents. ■ VALÉRIE BILLAUDOT